



Orsay, le 29 mai 2011

Gouvernance du Labex P2IO

Préambule

Ce texte précise les fonctions respectives des différentes instances du Labex P2IO. Cette gouvernance s'appuie en la précisant sur la section 5.2.4 de la fiche B qui donne des indications claires sur le mode de fonctionnement attendu du Labex.

Governance of the P2IO Labex

The governance of P2IO is based on an overview board formed the P2IO stakeholders representatives, an executive structure and an International Scientific Council. In the following, it is assumed that P2IO will be part of a successful "Initiative d'excellence" (IDEX) in the framework of the Paris-Saclay Campus.

The executive structure (steering committee) is constituted of a chairman, (named by the overview board) which represents the Labex at the "Initiative d'excellence" level, and the directors of the partner laboratories. A small staff (executive secretary, webmaster...) provides support to Labex operations. Three topical committees will provide guidance to the steering committee:

- *Science projects (visiting scientists, post-doc and doctorate positions, transverse proposals)*
- *Research and technology, relationship with industry*
- *Education (support by P2IO of science and technical curricula) and outreach*

These committees are constituted by representatives from the P2IO partners and will have to evaluate the responses to calls for proposals defined at the Science Council and Steering committee level. The support decisions are taken by the steering committee of the basis of these evaluations. An evaluation report is prepared as part of the annual report for supporting the annual evaluation of P2IO procedures by the International Science Council.

Le périmètre du Labex décrit dans le projet soumis est défini par :

- a) les actions financées par le Labex
- b) le rôle d'interlocuteur joué par le Labex avec les porteurs d'EquipEx, les autres Labex, avec l'IDEX « Université de Paris Saclay » et avec la FCS Campus Paris Saclay, gestionnaire financier du Labex.
- c) le suivi des objectifs indiqués dans le projet Labex P2IO tel qu'approuvé..

1) **Rôle du Comité de Pilotage**



Le Comité de Pilotage est l'instance de décision du LABEX P2IO.

1.a) Composition du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est formé du directeur de chacun des 9 laboratoires, du responsable de chacune des 3 équipes, et du directeur adjoint de l'IRFU. Le comité de pilotage est convoqué par le Coordinateur au moins 3 fois par an. Le Coordinateur assiste, sauf exception (comme le renouvellement du coordinateur), aux séances du Comité de Pilotage qu'il préside.

–

1.b) Le comité de pilotage décide, par consensus, de l'ensemble des actions du Labex, y compris du budget annuel, et des résultats des différents appels d'offres du Labex.

1.c) Nominations

- Le Comité de pilotage propose, pour approbation par le Conseil des Tutelles, le nom d'un Coordinateur
- Le Comité de Pilotage valide la proposition, faite par le Coordinateur, de son adjoint
- Le Comité de pilotage entérine la liste des différents comités de sélection. Il définit les modes d'élection et de désignation de leurs membres et choisit les personnalités à nommer.
- Le Comité de pilotage propose au Conseil des Tutelles une liste large de personnalités devant former le Conseil Scientifique International
- Le Comité de Pilotage définit, sur proposition du Coordinateur, la liste d'un certain nombre de groupes de travail, notamment sur les aspects formation/enseignement, valorisation industrielle, communication/vulgarisation. Le responsable de chaque groupe est nommé en comité de pilotage. Le mandat des responsables sera de deux ans.

2) Le Coordinateur

Nous adoptons la terminologie officielle de l'ANR « Coordinateur du Labex P2IO » pour le « chairman du Steering Committee ».

2.1 Adjoint du Coordinateur

Le Coordinateur propose son adjoint au Comité de Pilotage pour validation, au plus tard dans le mois suivant sa nomination.

2.2) Mandat

Le mandat du coordinateur et de son adjoint est de deux ans, renouvelable 1 fois.

2.3) Rôle du Coordinateur

Assisté par son adjoint, le rôle du Coordinateur est le suivant :

- Animation du comité de pilotage** : Le coordinateur prépare les ordres du jour du comité de pilotage et préside ses séances en recherchant le consensus.
- Préparation du budget annuel et des arbitrages** : Le coordinateur P2IO prépare la proposition de budget annuel et les discussions d'attribution par le comité de pilotage. Il transmet au Comité de pilotage les propositions des comités de sélection concernés, réparties en plusieurs groupes (A : dossiers retenus sauf objection motivée du comité de pilotage ; B (ordonnée) : dossiers à discuter, C : dossiers non retenus sauf argument extrêmement pertinent en comité de pilotage)
- Gestion opérationnelle de P2IO** : Le coordinateur P2IO assure la continuité de la structure exécutive entre les réunions du comité de pilotage : . Le coordinateur se réfère au comité de pilotage lorsqu'il y a une décision à prendre en urgence avec un impact sur les attributions budgétaires. Suivant l'importance



de la question il traite cela par courriel ou en convoquant une réunion exceptionnelle du comité de pilotage. Il prépare, le cas échéant, les élections nécessaires à la désignation de certains membres des comités de sélection.

- d) **Représentation du comité de pilotage :** Le coordinateur P2IO représente le comité de pilotage au niveau de l'Idex « Université Paris Saclay », ou de la structure qui en tiendra lieu. Le coordinateur P2IO transmet les informations concernant l'Idex au comité de pilotage. Dans les instances où il représente le Labex, il porte les positions définies en comité de pilotage, après concertation préalable.
- e) **Lien avec les tutelles et instances :** Le coordinateur consulte le comité de pilotage avant tout contact avec les tutelles des membres de P2IO. Il met les membres du comité de pilotage en copie de tout contact avec les tutelles. Il prépare la réunion annuelle du Conseil des Tutelles (ordre du jour, rapports à fournir, etc..)
- f) **Pour tout cas non prévu** ci-dessus, il consulte le comité de pilotage.
- g) **Réunions du Comité de Pilotage**

g.1) Le Coordinateur envoie au Comité de Pilotage l'ensemble des documents nécessaires au moins une semaine à l'avance, dont une proposition d'ordre du jour.

g.2) Le Coordinateur prépare, avec l'aide d'un secrétaire de séance, un relevé de conclusions dans les trois jours suivant la réunion. Ce relevé sera considéré comme validé si aucune remarque du Comité de Pilotage ne parvient au Coordinateur dans la semaine qui suit sa diffusion. Sinon, il sera formellement validé sur le point litigieux lors de la prochaine session du Comité.

3) Conseil des Tutelles

3.1) Composition

Le Conseil des Tutelles est formé du représentant désigné par chaque organisme de tutelle des unités et équipes de P2IO et du représentant de la Fondation de Coopération Scientifique Campus de Paris Saclay. Il choisit en son sein son Président.

3.2) Réunions

Le Conseil des Tutelles se réunit une fois par an

3.3) Rôle du Conseil des Tutelles

- a) Le Conseil des Tutelles approuve la nomination du Coordinateur sur proposition du Comité de pilotage. Il valide également la gouvernance de P2IO.
- b) Le Conseil des Tutelles valide le bilan annuel de P2IO
- c) Le Conseil des Tutelles, après avoir nommé ses membres sur proposition du Comité de Pilotage, reçoit l'avis du Conseil Scientifique International et approuve la stratégie générale de P2IO.